



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire
AS2021-2022

Le Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est destiné à attester la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner ainsi les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L.122-2 du code de l'Éducation.

Conditions d'obtention

L'arrêté du 5 mai 2017 régit l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

Organisation de l'examen

Épreuve 1 : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.

Épreuve 2 : épreuve orale d'une durée de 30 minutes. La préparation d'une durée de 60 minutes consiste en l'étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire. À partir de cette étude de cas, le candidat formule un diagnostic et des propositions qu'il présente lors de la première partie de l'épreuve orale. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Modalités d'évaluation

Chaque épreuve est notée sur 20. Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire. Une note globale au moins égale à 20 sur 40 pour l'ensemble

des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Organisation de la formation conduisant au CPLDS

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034601743/>

Formation des candidats

L'arrêté du 5 mai 2017 cité plus haut précise le contenu et l'organisation de la formation conduisant au certificat.

La formation académique, déployée sur huit mois, du mois de novembre au mois de juin, est composée de six modules théoriques en distanciel (M@gistère) et six jours de formation en présentiel.

40 heures de stage pratique dans une structure accueillant des publics décrocheurs et/ou des élèves nouvellement arrivés en France viennent compléter le parcours.

Les formateurs, coordonnatrices de la MLDS et formateurs externes, interviennent sur les thématiques suivantes :

- enjeux de la prévention et de la remédiation du décrochage dans le cadre des politiques nationales et européennes ;
- ingénierie de formation et conduite de projet,
- gestion administrative et financière d'une action de formation ;
- gestion de conflit, gestion de crise ;
- conseil et animation ;
- pédagogie différenciée et modulaire.

Composition du jury académique

Le jury est composé de personnels de direction, d'inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) et d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN, ET-EG et IO). Il est présidé par madame Cinzia CARLUCCI (IA-IPR). Madame Irène BROS (IA-IPR) a assuré la vice-présidence jusqu'au 31 août 2022 ; à partir du 1er septembre 2022, madame Ghislaine GEOFFRAY (IA-IPR) a pris la suite de la vice-présidence.

Session 2021-2022

En 2021, sur les 23 candidats inscrits à la formation - tous titulaires -, 21 candidats ont passé l'épreuve 1 et vingt candidats l'épreuve 2 (un candidat a bénéficié du maintien de la note de l'épreuve 1 soutenue pendant l'AS2020-2021). 20 candidats, dont 10 conseillers principaux d'éducation (CPE) et un adjoint technique de recherche et de formation (ATRF), sont issus du

second degré ; une candidate, issue du premier degré, assure ses cours dans une classe relais. Les candidats sont équitablement répartis entre collège et lycée.

Résultats 2021-2022

19 candidats ont obtenu leur certificat. Les deux candidats n'ayant pas eu leur certificat n'ont pas obtenu une note totale supérieure à 20 aux deux épreuves (pour rappel : les deux épreuves sont compensatoires, le total des deux notes doit être égal ou supérieur à 20. Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5/20 (note éliminatoire). La moyenne des deux épreuves est sensiblement la même (épreuve 1 : 14,7 et épreuve 2 : 14,71). L'écart type de l'épreuve 1 est 4,25 et de l'épreuve 2 de 5,04.

Remarques générales du jury

Les candidats se présentent au certificat avec des objectifs différents : certains candidats souhaitent une reconnaissance institutionnelle de leur engagement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ; d'autres souhaitent enrichir leurs connaissances du milieu professionnel dans lequel ils évoluent et élargir également leurs compétences pédagogiques. Pour tous, le parcours de formation académique a été une aide et un accompagnement riche. Le jury a pu apprécier l'engagement et la motivation de tous les candidats et il encourage les candidats non admis à se présenter à nouveau.

Épreuve 1

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2017 précisant l'organisation des épreuves du certificat, l'épreuve 1 consiste en une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.

Lors de cette épreuve le jury est particulièrement attentif à mesurer la capacité des candidats à accompagner un collectif de jeunes et à prendre en compte la diversité des élèves sur le plan pédagogique. Une attention particulière est également portée à la cohérence de la mise en œuvre de la séance au regard des objectifs annoncés aux jeunes et à l'utilité et à la pertinence des supports et des outils pédagogiques mobilisés lors de la séance.

Épreuve 2

Les candidats qui ont réussi cette épreuve ont mis à profit leur expérience professionnelle articulée aux contenus de la formation pour traiter les situations individuelles. Les hypothèses de travail et les choix proposés, réfléchis et cohérents avec le cadre institutionnel, se sont appuyées sur leurs connaissances. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su présenter un diagnostic précis de la situation proposée avec des propositions pertinentes et en cohérence avec le cadre institutionnel et qui ont été capable de hiérarchiser les éléments du diagnostic et les propositions effectuées. Le jury souligne toute la pertinence de la mise en relation des propositions effectuées avec l'expérience professionnelle et/ou les contenus de la formation suivie.

Lors de l'entretien, pour les deux épreuves, les candidats doivent prendre du recul et analyser leur séance ou l'étude de cas tout en justifiant les choix opérés et en ancrant leur réflexion dans le cadre de référence institutionnel. Comme pour toutes les épreuves professionnelles,

Le jury apprécie particulièrement l'écoute, le sens du dialogue et la capacité à entrer dans un échange constructif.

Conseils et pistes de travail

Pour l'épreuve 1, le jury rappelle la nécessité d'une réflexion approfondie autour des contenus de la séance, de son articulation avec le projet du contexte d'exercice et d'une mise en œuvre pédagogique différenciée, coopérative et interactive au sein du groupe. Cela permettra aux candidats de justifier leurs choix devant le jury.

Pour l'épreuve 2, il est nécessaire, sans pour autant être exhaustif, de s'appuyer sur les dispositifs existants ; pour cela, il est judicieux d'assurer tout au long de la formation une veille informationnelle autour de la lutte contre le décrochage scolaire.

Le jury invite les candidats à prendre du recul par rapport au dossier étudié. Il est rappelé que tous les dossiers sont proposés à partir de cas réels. Le candidat ne doit pas hésiter à partager sa réflexion et à exercer son regard critique sur le cas étudié tout en étayant ses propos et en s'appuyant sur ses connaissances et sur les apports de la formation.

Dans les deux cas de figure, pour étayer leurs propos et pour prendre de la distance, il faudra que les candidats argumentent les choix effectués à partir d'une vision systémique des parcours possibles pour les jeunes en décrochage scolaire.

Cinzia CARLUCCI, IA - IPR, présidente du jury
Ghislaine GEOFFRAY, IA - IPR, vice-présidente du jury